



Indicateurs de progrès de l'IFCS - Priorités d'action  
au-delà de l'an 2000

QUESTIONNAIRE

*Veillez fournir les informations demandées sur les pages suivantes concernant votre pays en indiquant la situation actuelle et, dans la mesure du possible, les prévisions jusqu'à fin 2006.*

PAYS : REPUBLIQUE DE  
DJIBOUTI

1. **MOYENS ET CAPACITES NATIONAUX DE GERER LES PRODUITS CHIMIQUES**  
 Priorités d'action E1 et E2<sup>1</sup>

- 1a) Un profil national complet de gestion des produits chimiques ou un autre plan stratégique national équivalent a-t-il été établi au moyen d'un processus multipartenariats ?

<p><b>Profil national</b></p> <p><b>Oui</b></p>
---

Si « oui », veuillez indiquer la date de publication:      Le profil national de gestion des produits chimiques de la République de Djibouti a été validé le 5-6 septembre 2004 par le comité de pilotage du projet POPs lors de l'atelier de validation des résultats des études menées dans le cadre de ce projet. Ce profil a été élaboré conformément aux directives internationales (UNITAR) et jugé recevable par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel qui est l'agence d'exécution du FEM pour la mise en œuvre de ce projet en République de Djibouti.

Dans l'affirmative, indiquez tous les ministères, organismes et organisations qui y ont participé :

Les ministères, organismes et organisations qui ont pris à l'élaboration du profil national de gestion des produits chimiques au niveau national se composent comme suit :

**Ministère de l'Environnement (Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Direction de l'Assainissement),**

**Ministère de la Santé (Direction de l'épidémiologie et de l'Hygiène, Hôpital Général Peltier,**

**Ministère de l'Agriculture ( Direction de l'Agriculture),**

**Ministère du Commerce et de l'Industrie ( Service Norme et qualité),**

**Ministère de l'Energie et des ressources naturelles ( Direction de l'Energie et la société de l'électricité de Djibouti),**

**Ministère des Transports et de l'équipement,**

**Ministère de l'emploi et de la solidarité,**

**Ministère de l'intérieur et de la décentralisation ( Districts de l'intérieur )  
 La coordination pétrolière (Total, Shell et Mobil)**

**La société internationale des hydrocarbures de Djibouti**

**Le Port international de Djibouti,**

**Le Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti (CERD),**

<sup>1</sup> Les priorités d'action au-delà de l'an 2000 peuvent être consultées sur le site web de l'IFCS à l'adresse <http://www.ifcs.ch>

1b) Votre pays a-t-il élaboré l'une des politiques suivantes pour une gestion rationnelle des produits chimiques :

	Si oui, indiquez l'année d'achèvement	Si l'élaboration est en cours, indiquez l'année d'achèvement prévue	Non
Des politiques nationales			
Des priorités nationales		<p>Notre pays, dans le cadre de l'exécution de la troisième phase du projet POPs est entrain d'établir les priorités en matière de gestion des POPs et des produits chimiques.</p> <p>Ces études seront finalisées au plus tard avant la fin du mois d'avril 2005 lors de l'atelier de validation des résultats de la 3ème phase de ce projet.</p>	
Des stratégies nationales		En cours d'élaboration, Date d'achèvement prévue : fin juin 2005	
Des plans d'action nationaux		En cours d'élaboration Date d'achèvement prévue : Fin juin 2005	

1c) Votre pays a-t-il établi un dispositif de coordination interministérielle/intersectorielle (par exemple un comité ou un organe) chargé de faciliter le traitement complet des questions de sécurité chimique ?

Non, mais il existe un comité interministérielle chargé de façon générale de la politique de l'environnement.

## 2. CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Priorité d'action B1

2a) Votre pays a-t-il entrepris des efforts pour adopter et appliquer le Système mondial harmonisé de Classification et d'Étiquetage des Produits chimiques

NON

- 2b) Votre pays a-t-il ratifié et appliqué la Convention 170 de l'OIT concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail<sup>2</sup> ou institué des mesures comparables ?

NON

3. DISPOSITIONS NATIONALES CONCERNANT L'ECHANGE D'INFORMATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX

Priorité d'action C1

- 3a) Quelles dispositions opérationnelles existe-t-il dans votre pays pour l'échange d'information sur les produits chimiques dangereux (veuillez les décrire).

Les dispositions opérationnelles prises au niveau national avec les partenaires nationaux pour l'échange d'informations sur les produits chimiques sont :

- La mise en place d'une base de données, établie sous forme d'un registre est disponible au Port de Djibouti. Ce registre concentre tous les produits chimiques dangereux importés ou en transit au niveau national ainsi que les déchets dangereux en provenance de l'Ethiopie et à destination des pays occidentaux (Finlande) qui disposent des technologies appropriés pour l'élimination de ces déchets.

Nous souhaitons dans un avenir proche et en consultation avec les parties prenantes (secteurs publics, secteurs privés et ONGs) de réaliser un réseau d'échange d'information et de communication en vue de mettre à la disposition du public et à tout organisme les données toxicologiques et statistiques sur les produits chimiques.

La mise en place et la mise en oeuvre du REIC nécessitent une mobilisation des ressources financières

Veuillez indiquer si l'infrastructure établie comprend :

- 1) un site web sur lequel les partenaires nationaux peuvent avoir accès à des sources d'information chimiques

NON

- 2) un répertoire institutionnel donnant les sources d'information

Oui, sous forme d'un registre

4. PROCEDURES NATIONALES SUR LES INFORMATIONS EN MATIERE DE SECURITE SUR LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX EN CIRCULATION

Priorité d'action C3

- 4a) Votre pays a-t-il mis en place des procédures pour veiller à ce que toute substance dangereuse mise en circulation soit accompagnée, au minimum, de renseignements fiables et suffisants pour la sécurité qui soient aisément accessibles et faciles à lire et à comprendre ?

<sup>2</sup> La Convention 170 de l'OIT peut être consultée sur le site web de l'OIT à l'adresse <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm>

Oui, notre pays a élaboré des procédures dans ce sens et sont décrites dans le décret national réglementant le transport des produits dangereux, lequel nécessite une mise à jour et une opérationnalisation.

Dans l'affirmative :

Ces procédures sont-elles conformes aux fiches de sécurité de la Convention 170 de l'Organisation internationale de Travail sur les Produits chimiques ?

NON

Sont-elles conformes au Système mondial harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits chimiques ?

NON

## 5. STRATEGIE INTEGREE ET ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Priorité d'action D1

5a) Votre pays a-t-il préparé des stratégies intégrées de lutte contre les nuisibles ?

Notre pays a élaboré lors d'un atelier qui s'est tenu le 11-13 mars 2004, une ébauche d'un plan d'action sur la gestion intégrée de la lutte anti-vectorielle.

Djibouti a été éligible pour le Projet IVM des pays de la Région de la méditerranée orientale, initié par l'OMS et financé par le FEM et souhaite renforcer ce plan d'action dans le cadre de l'exécution de ce Projet.

Dans l'affirmative, des études nationales ont-elles été effectuées pour élaborer les stratégies ?

Non mais seront entreprises très prochainement dans le cadre de la mise en oeuvre de ce projet.

## 6. STOCKS PERIMES DE PESTICIDES ET D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES

Priorité d'action D2

6a Existe-t-il des stocks périmés de pesticides et d'autres produits chimiques dans votre pays ?

Oui, nous avons identifié des stocks des pesticides périmés lors de l'exécution de la deuxième phase du Projet POPs relative aux études d'inventaires des Polluants Organiques Persistants et des sites contaminés aux Pesticides et autres Produits chimiques.

6b) Votre pays a-t-il mis établi un plan d'action pour l'élimination des stocks de pesticides et autres produits chimiques périmés ?

non, mais il sera élaboré dans le cadre du plan national de mise en oeuvre de la convention de stockholm.

En cas de réponse négative, un plan d'action est-il en cours d'élaboration ?

**OUI, ce plan d'action sera élaboré dans le cadre de l'exécution des travaux de la 4ème phase du Projet POPs**

**Date d'achèvement prévue : Juin 2005**

**7. SYSTEMES NATIONAUX DE PREVENTION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS ET DE PREPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET A L'INTERVENTION**

Priorité d'action D4

7a) Votre pays a-t-il mis en oeuvre un système national de préparation aux situations d'urgence et d'intervention, conformément aux principes internationaux<sup>3</sup> ?

**Il n'existe aucun en République de Djibouti pour les accidents industriels majeurs**

7b) Un tel système est-il prévu par la législation nationale ?

**NON**

7c) Votre pays a-t-il ratifié et appliqué la Convention 174 de l'OIT sur la Prévention des Accidents industriels majeurs<sup>4</sup> ?

**NON**

En cas de réponse négative, des efforts sont-ils en cours pour ratifier et appliquer la Convention ?

**Le Ministère de l'Environnement travaille avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Point Focal de l'OIT en vue de la ratification prochaine et de la mise en œuvre de cette Convention.**

**8. CODE DE CONDUITE INTERNATIONAL SUR LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DES PESTICIDES**

8a) Votre gouvernement applique-t-il le Code international de conduite révisé pour la distribution et l'utilisation des pesticides (novembre 2002)<sup>5</sup> en s'appuyant sur le cycle de vie complet des pesticides aux fins de leur gestion ?

**NON**

8b) Les dispositions du Code de conduite ont-elles été mises en oeuvre par l'intermédiaire d'autres moyens législatifs ou autres ?

**NON**

<sup>3</sup> Réf. *Guiding principles for Chemical Accident Prevention, Preparedness and Response*, deuxième édition, OCDE, 2003. Publication rédigée en collaboration avec d'autres organisations internationales, dont l'OIT, l'OMI, la CENUE, le PNUE, le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'OMS

<sup>4</sup> La Convention 174 de l'OIT peut être consultée sur le site web de l'OIT à l'adresse <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdsp1.htm>

<sup>5</sup> Le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides peut être consulté à l'adresse : <http://www.fao.org/AG/AGP/AGPP/Pesticid/>

9. **CENTRES ANTIPOISON**  
 Priorité d'action D7

9a) Des centres anti-poison ont-ils été créés dans votre pays ?

**NON**

9b) Le renforcement des centres anti-poison est-il prévu ?

**NON**

9c) S'il n'y a pas de centres antipoison établis dans votre pays, des mesures sont-elles en cours pour mettre en place un centre antipoison avec des moyens chimiques et analytiques pour la première fois ?

**OUI**, des consultations sont engagées avec le Ministère de l'Environnement et les Parties prenantes au niveau national (Ministère Santé, etc.)

Dans l'affirmative, quand le centre antipoison devrait-il être opérationnel ? *Indiquez le lieu et la date (année)*

Tout dépendra de la disponibilité des financements et de l'expertise mais la volonté existe.

10. **INVENTAIRE DES ÉMISSIONS ET TRANSFERT DE MATIÈRES POLLUANTES**  
 Priorité d'action D8

10a) Votre pays a-t-il mis en place :

Un inventaire des émissions dans l'air ?

**OUI**, dans le cadre du projet POPs : inventaires des émissions des dioxines et furannes,

Projet Ozone : inventaires des substances qui appauvrissent la couche d'ozone,

Projet Changement climatiques : Inventaires des Gaz à Effet de Serre.

Un inventaire des émissions dans le sol ?

Nous avons identifié dans le cadre du projet POPs des sites contaminés par des pesticides, huiles usées, eaux usées et autres produits chimiques dangereux (métaux lourds).

**Par des moyens techniques et financiers, une évaluation de la contamination du sol en vue de déterminer la teneur de ces substances dans le sol n'a pas été réalisé.**

Un inventaire des émissions dans l'eau ?

**Une pollution réelle des eaux (eaux souterraines et eaux de mer) existe dans notre pays mais comme mentionné ci-dessus les moyens techniques et financiers nécessaires font défaut.**

Un inventaire des déchets ?

**Un inventaire non exhaustif sur les déchets solides, liquides et déchets dangereux (Pesticides obsolètes, Huiles usées, transformateurs obsolètes contaminés aux PCBs) ont été réalisés au niveau national.**

**Nous souhaitons poursuivre Ces inventaires afin d'identifier si possible les déchets dangereux couverts par la Convention de Bale**

Un IETMP ?

**L' Inventaire des Emissions et de Transferts des Matières Polluantes a été réalisé par compilation des données disponibles effectuées dans le cadre de différents projets exécutés au niveau national.**

**La procédure de mise en place d'un IETMP est intégrée dans le Registre des Rejets et de Transferts des Polluants**

10b) Votre pays a-t-il mis en place un système comparable au Registre des rejets et des transferts de polluants (PRTR), par exemple prévention et lutte anti-pollution intégrées ?

**Oui, un registre non exhaustif des rejets et des transferts des polluants a été réalisé lors de l'exécution des études d'inventaires des POPs, lequel nécessite une mise à jour.**

**Aussi, il est extrêmement important de mettre en place une législation afin que les établissements classés à l'origine de ces rejets fournissent les renseignements relatifs aux émissions des polluants dans l'air, sol, et eau. Ceci afin d'informer le public sur les risques inhérents à ces déchets et ceci conformément au droit international en matière d'information.**

## **II. PREVENTION DU TRAFIC ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX** Priorité d'action F

11a) Votre pays a-t-il élaboré une stratégie nationale ou d'autres mesures nationales (par ex. : législation, plans d'actions) en vue de prévenir le trafic illicite de produits toxiques et dangereux ?

**NON**

## 12. ENFANTS ET SÉCURITÉ CHIMIQUE (Recommandation du Forum IV)

12a) Votre gouvernement a-t-il préparé, après avoir consulté de nombreuses parties prenantes, des évaluations nationales initiales de l'hygiène de l'environnement et de la sécurité chimique en ce qui concerne les enfants ?

Notre gouvernement, à travers le Ministère chargé de l'environnement, a procédé à des évaluations sur l'ensemble des districts de l'intérieur qui composent notre pays et ont trait généralement à la protection de l'environnement. Ces évaluations réalisées conjointement avec les institutions, organismes et organisation non gouvernementales du pays ont conduit à :

- l'élaboration de la loi cadre sur l'environnement,
- le Plan d'action National pour l'Environnement,
- Un décret sur la protection de la biodiversité,
- Un décret portant réglementation sur les transports des produits dangereux,
- Le recours à la procédure d'étude d'impact pour tout projet susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement,

Tout l'arsenal juridique élaboré ces dernières années traite généralement de la préservation de la biodiversité mais peu fourni en matière de sécurité chimique.

12b) Votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour faciliter l'harmonisation de la collecte de données, de la recherche, de la législation et de la réglementation ainsi que l'utilisation des indicateurs relatifs à l'hygiène de l'environnement concernant les enfants ?

le Ministère de l'Environnement souhaite, depuis l'élaboration du Profil national de Gestion des Produits chimiques, lequel a mis en exergue les lacunes existantes dans le domaine de la gestion des produits chimiques et déchets dangereux, renforcer :

- La Collecte des données sur les produits chimiques ( informations qui seront recueillies auprès des institutions et organismes publiques et privés ),
- Le renforcement des capacités du centre de recherche

Si « oui », donnez-en une description rapide.

Si « non », que fait-il en ce sens ?

Oui  Non

## 13. CREATION ET MISE A DISPOSITION DE DONNEES SUR LES RISQUES (Recommandation du Forum IV)

13a) Votre gouvernement a-t-il établi des priorités nationales pour publier des informations sur les produits chimiques qui ne sont pas fabriqués en grande quantité ?

**NON**

Si « non », que fait-il en conséquence ?

Ces priorités seront établies dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> phase du Projet POPs relative à l'établissement des priorités et objectifs en matière de gestion des POPs et en générale des produits chimiques toxiques

**Autres recommandations du Forum IV :**

Veuillez donner de brèves informations sur les mesures que votre Gouvernement a prises pour répondre aux recommandations du Forum IV dans les domaines suivants :

Santé et sécurité au travail ;

Pesticides hautement toxiques – gestion et réduction des risques ;

Renforcement des capacités ;

Mise en oeuvre du réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques (INFOCAP).

## Informations sur la personne remplissant le questionnaire :

Point focal national IFCS : S.E.M LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT			
Nom :	AHMED HOUSSEIN BOUH		
Fonction :	COORDINATEUR NATIONAL DU PROJET POPS		
Ministère :	ENVIRONNEMENT		
Adresse :	BP :16		
Tél :	00 253 35 17 75/ 35 85 22		
Télécopie :	00 253 35 16 18	Date :	03 / 07 / 2005
Courriel	popsdjibouti@yahoo.fr	Signature :	

Veillez fournir les indications supplémentaires suivantes :

Le point focal national IFCS a-t-il directement accès à Internet dans son bureau ?

**NON**

En cas de réponse négative, a-t-il accès à Internet dans le bâtiment dans lequel il travaille ?

**OUI**